



A.P.E.L. Ecole Notre Dame Du Rosaire
3 Bis Rue Du Calvaire
44420 PIRIAC SUR MER
@ : apel.nddr.piriac@gmail.com
Tel : 07.44.61.64.26

**Inscription au vide grenier du :
Dimanche 23 Novembre 2025**

Nom : Prénom :
Adresse :
N° Tel : Portable :
Adresse @ :

Type Pièce d'identité :
• Carte d'identité • Permis de Conduire • Passeport
Pièce d'identité délivrée le
par.....
(Joindre une copie recto/verso de la pièce d'identité)

Nombre d'emplacements souhaités : 14€ x
(Emplacement d'environ 3m linéaire)
Nombre de tables de 2m souhaitées sur l'emplacement : 2€ x.....

Montant du règlement :
Payé en ligne via le lien: <https://www.payasso.fr/apel-nddr/boutique>

En espèces.....
(Chèque à l'ordre de l'APEL Notre Dame Du Rosaire)

Attestation
Je déclare sur l'honneur, ne pas être un professionnel de vente à l'étalage, ne vendre que des objets personnels usagés (Art.L310-2 de Code de commerce), ne pas participer à plus de 2 vide-greniers durant l'année civile en cours (Art.R321-9 du Code Pénal), accepter le règlement Intérieur ci-joint.

Fait à Le.....
Signature :

[Document + règlement à déposer à l'école : 3 B Rue du Calvaire 44420 Piriac-Sur-Mer]

Règlement du vide grenier du 23 Novembre 2025

Article 1 :
Le vide grenier du dimanche 17 novembre 2024 est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Notre Dame Du Rosaire de Piriac Sur Mer (A.P.E.L. – Loi 1901) et se déroulera dans la salle de Kerdinio. Les fonds générés par la location des emplacements sont gérés par l'A.P.E.L. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 :
Les exposants du vide-grenier doivent être des particuliers, non-professionnels. Ils déclarent ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2024. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens vendus qui doivent être personnels et usagés.
Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux vidéo, produits inflammables....

Article 3 :
L'accueil des exposants aura lieu de 7h à 9h. Tout exposant devra justifier son identité et fournir sa confirmation d'inscription le jour de la manifestation. En cas de non-présentation des dits documents, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'exposant.

Tous les exposants devront avoir quittés la salle de kerdinio à 20h00. Les emplacements devront être laissés **propres et libres de tout objet** au départ de l'exposant. Le vide-greniers sera ouvert au public de 9h à 18h.

Article 4 :
Les emplacements sont numérotés et attribués par l'organisateur, et ne peuvent être contestés. En cas d'absence de l'exposant, à partir de 9h son emplacement ne lui sera plus réservé et reviendra à la disposition de l'organisateur qui pourra l'attribuer à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera exigible par l'exposant arrivé au-delà de 9h00.

Article 5 :
Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents et/ou accompagnants le jour de la manifestation.

Article 6 :
Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier d'inscription complet. En cas de désistement ou d'absence, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 7 :
L'exposant s'engage à respecter le présent règlement intérieur. L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment de la manifestation, toute personne y contrevenant et troublant l'ordre public sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement de toutes sortes.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et déclare l'accepter sans réserve.

Fait à.....Le.....
Signature :